



Délibération n°2024-59

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL (M57 SOUMIS AU FCTVA) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 mars 2024 ;
Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024 transmis et joint à la présente délibération ;
Vu le tableau des attributions de compensation pour l'année 2024, joint à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2024 et de valider les attributions de compensation pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** ;

ADOPTE le budget primitif 2024 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté les dépenses et recettes comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Dépenses</i>	6 108 936,00 € (dont 1 020 421,42 € de RAR)	12 213 053,00 €
<i>Recettes</i>	6 108 936,00 € (dont 1 009 335,68 € de RAR)	12 213 053,00 €

VALIDE le tableau des attributions de compensations de 2024.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

